



Le 11 novembre 2015

Négociations du secteur public La nouvelle proposition du Conseil du trésor, qu'en est-il ?

Le gouvernement affirme avoir fait un pas important en ajoutant 1,3 milliard de dollars. Qu'en est-il exactement ?

Le Conseil du trésor n'a pas bonifié ses offres de 1,3 milliard¹ de dollars au personnel des réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux.

Dans les faits, il a ajouté près de 550 millions de dollars à son offre initiale, laquelle contenait déjà une enveloppe de 729 millions de dollars. De plus, cette somme supplémentaire ne vise pas à accroître ses offres salariales, mais plutôt à implanter une nouvelle structure salariale qu'il souhaite mettre en place. Il a aussi réaménagé l'augmentation salariale, qui est toujours de 3 % sur 5 ans (passant de **0 - 0 - 1 - 1 - 1** à **0 - 1 - 1 - 1 - 0**).

La nouvelle proposition du Conseil du trésor est donc toujours aussi inacceptable puisqu'elle ne permet pas de contrer l'appauvrissement du personnel du secteur public ni de combler le retard de sa rémunération globale par rapport aux autres salariées et salariés québécois.

Que représentent les 550 millions de dollars additionnels ? Pourquoi les syndicats ne sont-ils pas satisfaits ?

Les 550 millions de dollars injectés dans la deuxième offre patronale correspondent à une augmentation globale de 2,3 % de la masse salariale du personnel du secteur public. Toutefois, c'est loin d'être tout le monde qui en bénéficierait en raison des modifications que le gouvernement souhaite instaurer dans les échelles salariales.

¹ Le gouvernement utilise aussi le chiffre de 1,7 milliard de dollars. Alors que le 1,3 milliard de dollars ne concerne que les employés et employées syndiqués des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le 1,7 milliard de dollars englobe l'ensemble des dépenses de rémunération du gouvernement.

En fait, près de 80 000 personnes verraient leur salaire ajusté de moins de 1 % alors que 90 000 n'obtiendraient même pas la moyenne des ajustements (entre 1 % et 2,3 %).

Pire, environ 18 000 personnes, travaillant majoritairement dans des catégories d'emplois féminines, seraient plus pauvres dès le 1^{er} avril 2020, car leur salaire diminuerait à compter de cette date. Dans certains cas, la baisse pourrait atteindre 1 \$ l'heure.

Ce n'est pas tout : plus de 15 000 autres personnes n'obtiendraient jamais le maximum salarial auquel elles pouvaient aspirer en début de carrière, puisque le sommet de leur échelle salariale aurait été revu à la baisse.

Et comme si tout cela n'était pas suffisant, dans plusieurs catégories d'emplois, les plus hauts salariés et salariées verraient leur salaire augmenter, alors que leurs collègues se situant dans les premiers échelons salariaux, ou en cours de progression, subiraient une baisse de leur rémunération. Donc, le gouvernement financerait **une partie de la restructuration salariale sur le dos des jeunes et des futurs salariés et salariées de l'État.**

Enfin, l'ensemble de cette proposition aurait un impact négatif important sur l'attraction de la main-d'œuvre dans les services publics, lesquels sont déjà aux prises avec des problèmes de pénurie de personnel, dont les ouvrières et ouvriers spécialisés.

Les syndicats n'avaient-ils pas accepté de revoir les échelles salariales ?

Le Front commun a accepté de réaliser des travaux de relativité salariale pour corriger certaines incohérences dans les structures salariales, sous certaines conditions :

1. Aucun correctif à la hausse, pour certaines catégories d'emplois, ne doit être accordé aux dépens d'autres catégories ;
2. La proposition de gel salarial de l'employeur doit être retirée ;
3. Le gouvernement doit investir de nouvelles sommes puisque l'opération ne peut se faire à coût nul.

Enfin, il était clair que tous ces travaux touchant les échelles salariales (relativité salariale) ne devaient, en aucun temps, écarter les demandes salariales du Front commun. Le Conseil du trésor n'a pas respecté les deux premières conditions. La proposition de l'employeur est donc irrecevable.

Il importe de respecter la capacité de payer de l'État, non ?

Le Conseil du trésor n'a jamais fait la démonstration que ses offres sont les seules possibles dans le contexte budgétaire actuel. Pire, en opposant les revendications des personnes salariées de l'État à la gestion « responsable » des finances publiques, le gouvernement tente d'enrober de « gros bon sens » ses orientations politiques et

idéologiques qui ne visent qu'une seule chose : réduire la taille de l'État et son offre de services publics.

Or, en améliorant les conditions de travail du secteur public, le gouvernement permettrait de relancer l'économie. Et pour cause : ces travailleuses et travailleurs font rouler l'économie, contribuent à la vitalité des régions et versent près de 17 % de leur rémunération en impôt.

Les offres salariales du gouvernement ne sont-elles pas légitimes dans le contexte actuel ?

Absolument pas ! Les offres actuelles du gouvernement ne permettent pas de contrer l'appauvrissement du personnel du secteur public (perte de plus de 5 % du pouvoir d'achat) ni de combler le retard de sa rémunération globale par rapport aux autres salariés québécois.

Sachant qu'en moyenne les autres travailleuses et travailleurs syndiqués ou non syndiqués bénéficieront d'augmentation de salaire variant entre 2 % et 2,5 % pour 2015 et 2016, l'écart se creusera encore davantage entre le public et le privé.

Au final, les services publics – et la population qui profite de ces services – en subiront les effets puisqu'il sera encore plus difficile d'attirer et de retenir la main-d'œuvre. De plus, la société sera privée de l'effet multiplicateur de ces hausses salariales puisque les travailleuses et travailleurs du secteur public contribuent à faire rouler l'économie et paient des impôts.

Le gouvernement a néanmoins accepté de maintenir la prime de rétention de 8 %. N'est-ce pas là un gain important ?

Le maintien de la prime de rétention de 8 % pour les salariés de Sept-Îles et de Port-Cartier est une bonne nouvelle, tant pour les 2 500 travailleuses et travailleurs concernés que pour l'ensemble de la région. Toutefois, le dossier n'est pas clos puisque le Conseil du trésor désire instaurer un mécanisme et des indicateurs afin d'en évaluer l'efficacité, et ce, au plus tard six mois avant la fin de la convention collective.

Rappelons que cette prime, instaurée au milieu des années 1970, vise à compenser le coût de la vie plus élevé dans cette région. En plus d'entraîner un exode des travailleuses et travailleurs, son abolition aurait engendré une perte directe de 10 millions de dollars pour l'économie de la région, une somme à laquelle se seraient ajoutés 2,5 millions de dollars en perte de retombées indirectes.

La forte mobilisation a été un précieux atout pour faire progresser la négociation sur cette question. Nous allons poursuivre la lutte pour que la prime de rétention de 8 % se retrouve de façon définitive dans la convention collective.

Le président du Conseil du trésor a laissé entendre qu'il démontrait de l'ouverture sur la question des retraites. Qu'en est-il exactement ?

Le gouvernement a retiré sa demande d'augmenter de 5 à 8 ans la période de référence pour le calcul de la rente. Toutefois, il maintient sa volonté d'augmenter de 4 à 7,2 % la pénalité actuarielle par année d'anticipation, ce qui est nettement supérieur au coût réel pour le régime d'un départ anticipé.

Il demande aussi de faire passer l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, mais de façon progressive : 61 ans le 1^{er} juillet 2017, 62 ans le 1^{er} juillet 2019. Que cette mesure soit progressive dans le temps ou non, cela ne change rien au fait que la demande est injustifiée.

Au final, les demandes du Conseil du trésor auraient toujours le même effet : diminuer les rentes de plusieurs retraitées et retraités de l'État (dans certains cas de jusqu'à 38 %), alors que le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), capitalisé à 98,4 %, est en excellente santé financière.

Exemples			Conditions actuelles	Proposition gouvernementale	Perte
Âge de retraite	Années de service	Salaire moyen			
60 ans	30 ans	38 684 \$	23 210 \$/an	Juillet 2017 : 21 539 \$/an Juillet 2019 : 19 868 \$/an	1 671 \$/an 3 342 \$/an
60 ans	30 ans	67 695 \$	40 617 \$/an	Juillet 2017 : 37 693 \$/an Juillet 2019 : 34 768 \$/an	2 924 \$/an 5 849 \$/an
55 ans	25 ans	38 684 \$	15 473 \$/an	Juillet 2017 : 10 986 \$/an Juillet 2019 : 9 594 \$/an	4 487 \$/an 5 897 \$/an
55 ans	25 ans	67 695 \$	27 078 \$/an	Juillet 2017 : 19 225 \$/an Juillet 2019 : 16 788 \$/an	7 853 \$/an 10 290 \$/an

Par ailleurs, dans son dépôt amendé sur la retraite, le gouvernement a maintenu intégralement toutes ses autres demandes, notamment l'indexation conditionnelle en 2017, le doublement du coût de rachat de la plupart des absences (incluant les retraites progressives) et l'interdiction d'amorcer une retraite progressive avant 55 ans.

Le gouvernement n'a pas de marge de manœuvre. Les demandes syndicales doivent tenir compte de cette réalité, non ?

Le gouvernement peut faire d'autres choix. Ses offres actuelles ne sont pas basées sur sa véritable capacité à payer. Elles sont plutôt enracinées dans des choix idéologiques et politiques visant à réduire la taille de l'État. À preuve, lors du dernier budget du Québec, présenté en mars 2015, le gouvernement a annoncé des baisses d'impôt qui s'élèveraient à :

- 152 millions de dollars en 2016-2017
- 526 millions de dollars en 2017-2018
- 757 millions de dollars en 2018-2019
- 1 019 millions de dollars en 2019-2020

De plus, le gouvernement a annoncé, dernièrement, qu'il songe à baisser à nouveau l'impôt sur le revenu, privant ainsi une nouvelle fois l'État de revenus fiscaux importants.

Le gouvernement se prive donc volontairement de revenus. De plus, il accélère et augmente inutilement ses versements au Fonds des générations afin de rembourser sa dette. En 2019, il y consacra 3,4 milliards de dollars, alors qu'il y allouait seulement 1,2 milliard de dollars en 2014.

Plutôt que d'emprunter de telles voies le gouvernement pourrait réallouer ces sommes dans les services publics, ce qui lui éviterait de devoir imposer de nouvelles compressions, faute de revenus.

D'autres options sont-elles également possibles ?

Oui. Le gouvernement pourrait retarder encore le « rattrapage salarial » des médecins, dont la rémunération augmentera, à terme, de 500 millions à 1 milliard de dollars. Soulignons que les médecins bénéficieront aussi des hausses salariales obtenues par le secteur public puisqu'ils profitent d'une clause-remorque.

Une autre avenue serait de revoir à la baisse les subventions et les crédits d'impôt aux entreprises, ce qui permettrait de récupérer près de 1 milliard de dollars.

Le gouvernement pourrait aussi obtenir plus de 500 millions de dollars en s'attaquant à la réduction des abris fiscaux et des stratégies de planification fiscale agressives pour les contribuables les plus riches (par exemple le CELI, l'incorporation des professionnelles et professionnels et les fiducies et fondations privées).

Par ailleurs, d'autres revenus substantiels pourraient également être générés si le gouvernement s'attaquait plus sérieusement au recours aux paradis fiscaux par les entreprises et les contribuables fortunés.

D'autres sources de revenus pourraient-elles être envisagées ?

Il existe plusieurs autres solutions pour financer les services publics. En mettant simplement fin à la sous-traitance dans les services informatiques, on pourrait économiser 500 millions de dollars, tout en revalorisant l'expertise du secteur public. C'est du moins le constat du Vérificateur général du Québec.

Par ailleurs, une révision des politiques d'achat des médicaments et la mise en place d'une assurance médicaments universelle permettraient de réduire de plus de 1 milliard de dollars la facture du système de santé².

Les solutions sont nombreuses. Ce qui fait défaut, c'est la détermination du gouvernement.

Qu'est-ce que les syndicats envisagent pour la suite des choses ?

Le Front commun prépare actuellement une nouvelle proposition et poursuit le travail aux tables de négociation. Notre volonté demeure de conclure une entente négociée et satisfaisante pour les membres que nous représentons.

² GAGNON, Marc-André, et Guillaume HÉBERT (2010). *The Economic Case for Universal Pharmacare: Costs and Benefits of Publicly Funded Drug Coverage for all Canadians*. Centre canadien de politiques alternatives, 85 p.